2 décembre 2008 **08.407**

Question Bertrand Nussbaumer

Rétention de personnes étrangères à Frambois, Genève

L'officielle commission des visiteurs officiels du Grand Conseil genevois a déposé à la dernière session du Grand Conseil genevois une interpellation urgente écrite, demandant à l'unanimité de la commission, la fermeture immédiate de l'Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois.

Cette intervention fait suite à des problèmes rencontrés dans cet établissement depuis l'été 2007. Elle s'explique par le constat de "l'absence d'une direction compétente pour la gestion pénitentiaire, d'une pratique de soins aléatoires, d'une insuffisance chronique de personnel, du non-respect flagrant des conditions élémentaires de détention et des Droits de l'Homme".

Depuis lors, un nouveau directeur a été nommé dans cet établissement. Mais sa nomination a déjà été contestée, vu les difficultés rencontrées par cette personne dans un emploi antérieur à la direction de la prison de Champ-Dollon.

Le canton de Neuchâtel utilise cet établissement de Frambois pour la détention de personnes étrangères, dans le cadre de mesures de contraintes liées à un renvoi dans leur pays de provenance. Le Conseil d'Etat est représenté au sein du Conseil de Fondation.

Le Conseil d'Etat peut-il nous informer de son analyse de la situation? Est-il au courant des carences mentionnées? Quelles mesures pense-t-il prendre pour que les personnes étrangères assujetties de telles mesures soient traitées correctement?